

L'effet sur l'emploi est cependant plus important au niveau sectoriel, tout en restant en-deça des changements attribuables à d'autres causes, par exemple des fluctuations marquées des taux de change et des percées technologiques. L'OCDE a constaté que la libéralisation des échanges et le commerce accru des marchandises, particulièrement avec les pays en développement, tendent à intensifier le changement structurel dans les pays de l'OCDE grâce à un phénomène de rationalisation qui réduit les besoins en main-d'oeuvre non qualifiée tout en stimulant la demande de travailleurs spécialisés. Sur une base sectorielle et dans l'ensemble des pays de l'OCDE, l'emploi dans les industries où l'apport technologique est faible et où les salaires sont bas est défavorisé par les importations alors que les industries de haute technologie et à forte rémunération connaissent une progression de l'emploi<sup>18</sup>. Également selon l'OCDE, des problèmes sociaux «pourront se poser si les suppressions d'emplois tendent à toucher plus particulièrement des catégories de travailleurs déjà défavorisés, comme les travailleurs non qualifiés<sup>19</sup>». D'un point de vue politique, il se peut que les pertes d'emplois, très visibles et concentrées sectoriellement, ne soient pas compensées par des gains plus diffus de l'emploi en général.

### 3.3 Disciplines applicables aux instruments traditionnels d'intervention

Depuis l'établissement du GATT, les tarifs douaniers des pays développés ont été abaissés substantiellement. Leur moyenne non pondérée, qui était d'environ 40 %, se situe maintenant à 5 % ou moins<sup>20</sup>. Les participants à l'Uruguay Round ayant convenu de réduire de plus du tiers leurs tarifs, il s'ensuivra un abaissement supplémentaire du niveau de protection tant des pays développés que des pays en développement. Dans le cas de l'Union européenne (UE), les tarifs intra-UE ont été supprimés et pour ce qui est du commerce entre le Canada et les États-Unis, on procède à l'élimination progressive des tarifs aux termes de l'Accord de libre-échange (ALE) conclu entre les deux pays. De plus, l'Accord de libre-échange nord-américain abaissera puis éliminera les tarifs douaniers en ce qui concerne le Mexique. Des avancées ont aussi été faites au chapitre de la réduction des obstacles non tarifaires, comme les politiques gouvernementales d'achat qui accordent un traitement préférentiel aux fournisseurs nationaux. Les réductions de mesures non tarifaires, qu'elles aient été négociées au plan multilatéral ou régional, et le

---

<sup>18</sup> OCDE, «Symposium on Globalization of Industry: Government and Corporate Issues», DSTI/IND(93)29/Rev2, novembre 1993.

<sup>19</sup> OCDE, "Trade and Employment", C(89)42, 1989, p. 33.

<sup>20</sup> OCDE, "Trade and Employment", C(89)42, Annex Summary Report, p. 1.